

DEMANDE D'ATTESTATION D'ACCUEIL

Liste des originaux et photocopies à fournir pour tous les documents demandés

- Un timbre fiscal électronique à 30€. L'achat est possible depuis le site <https://timbres.impots.gouv.fr/> ou chez un buraliste agréé. La liste des distributeurs de timbres est disponible à l'Accueil ou sur le site : www.corbeil-essonnes.com/spip.php?article157
- Votre carte d'identité ou titre de séjour en cours de validité ainsi que celle de votre conjoint (photocopie recto-verso)
- Votre dernier avis d'imposition (photocopie recto-verso de toutes les pages)
- Les justificatifs de **revenus perçus par le couple au cours des trois derniers mois**. (Bulletins de salaires, talons de pensions, de retraites, indemnités journalières versées par Sécurité Sociale, indemnités de chômage reçues de pole emploi.)

Cas particulier :

Si vous êtes dirigeant de votre société (artisan, commerçant) vous devez fournir :

- L'extrait K-Bis de moins de trois mois **OU** la carte de la Chambre des Métiers,
- Le dernier bilan simplifié

➔ Si vous êtes propriétaire :

- ✓ Votre titre de propriété,
- ✓ L'échéancier de votre prêt immobilier en cours de remboursement,
- ✓ Votre dernière quittance EDF et/ou facture de téléphone fixe acquittée,
- ✓ Vos dernières taxe foncière et taxe d'habitation réglées.

➔ Si vous êtes locataire :

- ✓ Votre bail (contrat de location),
- ✓ Vos dernières quittances de loyer et votre dernière taxe d'habitation acquittée,
- ✓ Si vous êtes logés par **un bailleur privé**, fournir **une attestation de paiement des loyers acquittés**.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'HEBERGE :

- **Les photocopies des 3 premières pages du passeport en cours de validité pour chaque personne que vous souhaitez héberger.**

Remarque : Vous devez nous indiquer l'adresse actuelle de la personne que vous souhaitez recevoir, votre lien de parenté, ainsi que la durée et les dates de la période d'accueil.

➤ Pour les enfants mineurs non accompagnés de leurs parents :

- Une autorisation parentale, avec signature légalisée par l'autorité compétente du pays d'origine datant de moins d'un mois, et précisant le nom, le prénom, la date de naissance, le degré de parenté de l'enfant et de la personne qui l'accueille, ainsi que l'objet et la durée du séjour,
- La photocopie de la pièce d'identité du père ou de la mère, à l'initiative de l'autorisation parentale.

INFORMATIONS TRES IMPORTANTES :

Pour un traitement rapide de votre demande, vous devrez présenter à l'occasion du rendez-vous qui vous sera fixé, **l'intégralité des documents indiqués (photocopies et originaux), en fonction de votre situation.**

Il est également rappeler que les **photocopies** fournies devront être **parfaitement lisibles**.

**La permanence pour le dépôt des dossiers est assurée
le mercredi sur rendez-vous uniquement.**

**Une fois que vous êtes munis de toutes ces pièces vous devez obligatoirement
prendre rendez-vous soit par le site :**

www.corbeil-essonnes.com/spip.php?article4497

**ou soit par téléphone au numéro suivant : 01-60-89-74-09 / 08 en laissant un
message avec votre nom, votre prénom et votre numéro de téléphone**